

L'ÉGLISE ET LES APPARITIONS

«Sachons que le Pape et les Évêques, aidés des prêtres, ont pour mission de nous conduire vers Dieu. L'Esprit-Saint les assiste dans cette mission charismatique. Ils manqueraient à leurs responsabilités en se prononçant de façon trop hâtive sur l'authenticité d'une révélation privée (1).»

(Père G. Desrochers, C.Ss.R.
Faut-il croire aux apparitions, p.13)

C'est pourquoi, il est fréquent de voir s'écouler plusieurs années avant que l'Église se prononce sur une révélation privée. Quelle doit être entre temps notre attitude? L'Évangile nous en donne la réponse:

« Ne méprisez pas les prophéties. Mais éprouvez tout et retenez ce qui est bon. »
(1 Th 5, 19-21)

PEUT-ON CROIRE AUX APPARITIONS NON RECONNUES PAR L'ÉGLISE?

«La reconnaissance ou la négation de l'authenticité d'une apparition n'est point couverte par l'infaillibilité (...) pour cette raison, chaque chrétien demeure libre d'y adhérer.» (Mgr Augustin Misago, Évêque de Kibeho, Rwanda - 29 juin 2001)

Cependant, sachant avec quelle prudence l'Église agit dans ce domaine, **«il serait téméraire pour un chrétien de s'opposer à une apparition reconnue par l'Église. Si l'apparition n'est pas encore reconnue par l'Église (2), maintenons une attitude de prudence. Si elle est rejetée par l'Église, ayons l'humilité de nous soumettre à une décision que l'Église ne prend pas à la légère.»** (Père G. Desrochers, C.Ss.R. - Faut-il croire aux apparitions, p.14)

RÈGLES DE DISCERNEMENT

Tant qu'il y a absence de directives de la part des autorités religieuses, le fidèle doit par lui-même développer son sens critique et discerner le bon du mauvais car *« tout ce qui luit n'est pas or »*.

Cette grâce de discernement n'est accordée par Dieu qu'aux âmes humbles, priantes, disposées intérieurement à recevoir les lumières du Saint-Esprit. C'est par là que doit commencer tout travail de discernement. Ensuite seulement nous pourrions espérer voir clair dans notre recherche de la Vérité.

Pour nous aider dans ce travail de discernement, l'Église nous indique des points de repère. Avant de prêter foi à l'une ou l'autre manifestation dite divine, demandons-nous :

1° Les Messages sont-ils en conformité avec l'Évangile?

Une révélation vraie, authentique, ne peut que répéter le message de l'Évangile : prière, conversion, charité envers le prochain, pratique des Sacrements, Amour de Dieu, respect de l'Eucharistie, dévotion à la Vierge Marie, soumission au Pape et à l'enseignement de l'Église etc...

« Si quelqu'un vous annonce un autre Évangile que celui que vous avez reçu, qu'il soit anathème (3)! » (Ga 1, 9)

2° Les Messages nous apportent-ils la Paix?:

Un message qui angoisse ou éloigne du sentier de la confiance en Dieu ne peut venir du Ciel. Mais attention! Il faut bien distinguer ici entre la peur que certaines vérités produisent sur nous et la crainte, le trouble qu'entraînent les interventions diaboliques.

Par exemple, le Ciel montra l'enfer aux trois enfants de Fatima qui en ressentirent une horreur inimaginable. L'apparition ne fut pas pour autant rejetée par l'Église... De même, une révélation peut faire naître en nous des sentiments de honte ou de remord face à l'état de notre vie, et bien que ces sentiments soient inconfortables, cela ne rend pas la révélation douteuse, bien au contraire.

Ici comme dans toute chose, il faut être très prudent. Si un message nous trouble, mieux vaut consulter un prêtre pieux qui nous aidera dans notre discernement.

3° Le « voyant » est-il soumis, humblement, aux autorités religieuses? Suit-il les directives d'un directeur spirituel?:

«L'humilité et l'obéissance sont les marques de qui a l'Esprit de Dieu»⁽⁴⁾

Un voyant qui a l'humilité dans son cœur, suivra sans réserve les conseils de son directeur spirituel, même si ce dernier lui dit le contraire de ce que le Ciel lui aura demandé! (tant que rien n'est en contradiction avec l'enseignement de Dieu et de l'Église, bien entendu)

«Tout ce que l'âme recevra, n'importe de quelle manière par voie surnaturelle, il est de son devoir de le communiquer aussitôt, avec simplicité, droiture, intégralité et confiance à son directeur spirituel.» (St Jean de la Croix, La Montée du Carmel, Ch XX, 3^e partie)

Un voyant qui n'a aucun directeur spirituel et croit pouvoir se guider par lui-même court un très grand danger (ainsi que ceux qui le suivent): il est alors une terre propice à l'action de Satan passé maître dans la manipulation et la déformation subtile de la Vérité.

LE "CATALOGUE" DES VOYANTS

Certaines personnes prennent plaisir, semble-t-il, à tenir un «registre» de ceux qu'ils appellent les vrais et les faux voyants, répandant fièrement autour d'eux le fruit d'un jugement hâtif et personnel. Qui peut prétendre posséder la vérité là où l'Église elle-même met des années à discerner le bon du mauvais! Rappelons-nous qu'il n'est pas nécessaire de se «faire une idée» sur tous les voyants, de porter un jugement sur « tout ce qui bouge » dans le domaine des apparitions; ce n'est pas notre rôle.

Cependant nous devons pratiquer le discernement sur les révélations qui nous intéressent, afin d'éviter de se laisser illusionner par Satan. Il est

évident que pour le bien de l'âme d'autrui, il peut parfois être nécessaire de lui faire part des erreurs doctrinales découvertes dans telle ou telle supposée apparition, afin de le mettre en garde. Mais cela ne doit pas dégénérer en "guerre sainte" et en attaques personnelles...

Les révélations sont là pour nous inciter à la conversion et à la sainteté. Arrêtons-nous donc sur l'une ou l'autre révélation qui nous interpelle davantage, et approfondissons-la de façon à mieux vivre l'Évangile, sans courir en tout sens pour être à la fine pointe de toutes les nouveautés... Ainsi, serons-nous en mesure de répondre avec plus de ferveur aux appels à la conversion lancés par le Ciel. et nous éviterons bien des manquements à la charité qui brisent des réputations, freinent l'action de Dieu et cachent en nous un secret orgueil...■

(1) Parmi les Révélations, on en distingue deux sortes: la Révélation Publique (celle contenue dans la Tradition et l'Écriture Sainte, qui est immuable) et les révélations privées, adressées à des âmes privilégiées, soit pour leur propre sanctification, soit pour le monde entier. Ces révélations privées ne peuvent être qu'un «*rappel de l'enseignement ordinaire de l'Église tombé dans l'oubli.*» (Mgr A. Misago)

(2) *Ce qui est le cas de Dozulé.*

(3) *Anathème c.à.d. excommunié.*

(4) *P. Gérard Desrochers, C.Ss.R. - Faut-il croire aux apparitions, p.13.*